



Communauté de Communes  
du Pays Riolois

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 4/10/2021 COMPTE RENDU

**SEANCE N° 5**

Le conseil communautaire, s'est réuni le 4 octobre 2021 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 septembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants

Présents ce jour : 33 - Procurations : 3 - Absents : 7

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 21h50

### ➤ PRESENCE

#### Délibérations 1, 2 :

##### 31 Présents :

BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT -RIOZ: M. GUIBOURG, MME STIVALA, MME THIEBAUT, M. VERNIER, MME WANTZ - RUHANS : M. GIRARD S. - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY- TRESILLEY : M. FLEUROT - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER.

#### 2 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

RIOZ: M. MAINIER à M. ORMAUX - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE à M. MIGARD

#### 7 membres suppléants avec voix délibérative :

BONNEVENT-VELLOREILLE : M. RACINE (MME CARDINAL étant empêchée) - BUTHIERS : M. PAGET (M. MAGNIN étant empêché) - CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER étant empêché) - MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER étant empêché) - PERROUSE : M. HENRIOT (M. MICHAUD étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché) - VILLERS BOUTON : MME PRIEUR (MME DEMANY étant empêché)

#### 7 membres absents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY -BOULOT : MME ERARD - LA MALACHERE : M. GIRARD C - MAIZIERES : M. COSTILLE -RIOZ : M. SANCHEZ, MME FILIATRE, MME VARIN

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

#### Délibérations suivantes :

##### 30 Présents :

BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT -RIOZ: M. GUIBOURG, MME STIVALA, M. VERNIER, MME WANTZ - RUHANS : M. GIRARD S. - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY- TRESILLEY : M. FLEUROT - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER.

#### 3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

RIOZ: M. MAINIER A M. ORMAUX, MME THIEBAUT A MME STIVALA - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE A M. MIGARD

#### 7 membres suppléants avec voix délibérative :

BONNEVENT-VELLOREILLE : M. RACINE (MME CARDINAL ETANT EMPECHEE) - BUTHIERS : M. PAGET (M. MAGNIN ETANT EMPECHE) - CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER ETANT EMPECHE) - PERROUSE : M. HENRIOT (M. MICHAUD ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) - VILLERS BOUTON : MME PRIEUR (MME DEMANY ETANT EMPECHE)

#### 7 membres absents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY -BOULOT : MME ERARD - LA MALACHERE : M. GIRARD C - MAIZIERES : M. COSTILLE -RIOZ : M. SANCHEZ, MME FILIATRE, MME VARIN

## ➤ ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 7 juin 2021	N 21100401D	Unanimité
2	Etat des décisions du bureau communautaire et de la Présidente	N 21100402D	Unanimité
3	Provision pour risques	N 21100403D	Unanimité
4	Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au BAE et BOM	N 21100404D	Majorité
5	DBM n°2 budget annexe Asst	N 21100405D	Unanimité
6	DBM n°2 budget annexe Activités Economiques	N 21100406D	Unanimité
7	DBM n°2 budget annexe Lotissement	N 21100407D	Unanimité
8	DBM n°2 budget principal	N 21100408D	Unanimité
9	DBM n°1 budget annexe eau DSP	N 21100409D	Unanimité
10	DBM n°2 budget annexe eau Régie	N 21100410D	Unanimité
11	DBM n°2 budget annexe ordures ménagères	N 21100411D	Unanimité
12	Clôture du BAE et transfert au BP	N 21100412D	Unanimité
13	Renouvl lignes trésorerie BP budget annexe eau régie et assainissement	N 21100413D	Majorité
14	Création 1 CDI agent administratif au service eau et assainissement	N 21100414D	Unanimité
15	Création 1 CDD agent exploitation 1 an pr Agent exploitation eau assainissement	N 21100415D	Unanimité
16	Titularisation de 4 agents	N 21100416D	Unanimité
17	Participation employeur protection sociale complémentaire - CDG 70	N 21100417D	Unanimité
18	Lancement marché acquisition installation maintenance logiciels gestion fi et RH	N 21100418D	Unanimité
19	Convention de partenariat relative à l'inclusion numérique	N 21100419D	Unanimité
20	Vente terrain à Etuz pour création aire de jeux	N 21100420D	Unanimité
21	Vente de terrain à la SCI Velidhoo	N 21100421D	Unanimité
22	Dde réservation subv aide immobilier entreprise Actis Chimie à Rioz	N 21100422D	Unanimité
23	Engagement opération de construction de 4 logements sociaux à Bussières	N 21100423D	Majorité
24	Engagement opération de construction de 4 logements sociaux à Maizières	N 21100424D	Majorité
25	Engagement opération de construction de 4 logements sociaux à Trésilly	N 21100425D	Majorité
26	Engagement opération de construction de 4 logements sociaux à Voray-sur-l'Ognon	N 21100426D	Majorité
27	Aide Habiter mieux André PARTY LA MALACHERE	N 21100427D	Unanimité
28	Aide Habiter mieux Roland PELCY Neuvelle les Cromary	N 21100428D	Unanimité
29	Aide Habiter mieux Madeleine CHAUSSALET LA MALACHERE	N 21100429D	Unanimité
30	Aide Habiter mieux René COSTILLE Oiselay et grachaux	N 21100430D	Unanimité
31	Aide Habiter mieux Sébastien SILVENT et Anita MICHEL BOULT	N 21100431D	Unanimité
32	Adoption RPQS 2020 services eau potable Régie et DSP assainissement collectif et non collectif	N 21100432D	Unanimité
33	Lancement consultation accord cadre travaux réseaux eau et assainissement	N 21100433D	Unanimité
34	Adoption RPQS service élimination des déchets 2020	N 21100434D	Unanimité
35	Dde dérogation pour poursuite collecte des OM et du TRI tous les 15 jours	N 21100435D	Unanimité
36	Complément à la délibération n°21041225 du 12 avril 2021 relative à la demande de subvention pour les travaux de rénovation de la piscine de Rioz	N 21100436D	Ajournée
37	Attribution du marché de travaux de rénovation de la piscine de Rioz	N 21100437D	Majorité
38	Lancement étude définition et faisabilité projet réhabilitation du moulin de Fondremand	N 21100438D	Unanimité
39	Lancement étude restauration de la morphologie de la Buthiers	N 21100439D	Majorité
40	Lancement AO marché fournitures repas service EEPE	N 21100440D	Unanimité

## ➤ RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 7 juin 2021

Madame la Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 2. Etat des décisions du bureau communautaire de la Présidente dans le cadre des délégations du conseil communautaire

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises par le bureau communautaire lors de la séance du 2 juillet 2021 et du 17 septembre 2021 ainsi que de l'état des décisions prises par la Présidente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 3. Provision pour risques

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide d'inscrire au budget 2021 par le biais d'une délibération budgétaire modificative, les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous :

- au budget principal : 14.367,08 € x 15 % = 2.155,06 €
- au budget activité économiques : 1.011,35 € x 15 % = 151,70 €
- au budget Ordures Ménagères : 40.023,61 € x 15% = 6.003,54 €
- au budget Eau DSP : 64,03 € x 15% = 9,60 €
- au budget Eau Régie (syndicats dissous) : 1284,18 x 15 % = 192,63 €
- au budget Assainissement : 0 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 4. Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au BAE et BOM

Le conseil communautaire approuve les produits irrécouvrables en créances éteintes suivantes :

**Au budget activités économiques :**

Nom	OBJET	ANNEES	MONTANT
GRAND EST ENERGIE	Loyers	2016	6.444,60 €
GRAND EST ENERGIE	Loyers	2017	1.342,40 €
SARL LAMAVIDE	Loyers	2015	1,92 €
SARL LAMAVIDE	Loyers	2016	4.131,08 €

**Au budget ordures ménagères :**

Nom	OBJET	ANNEES	MONTANT
GRAND EST ENERGIE	ordures ménagères	2016	125,26 €
GRAND EST ENERGIE	ordures ménagères	2017	11,29 €

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention :1-contre :0).

#### 5. DBM n° 2 au budget annexe Assainissement

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe «ASSAINISSEMENT» suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
1068 - autres réserves	0,01 €	
217532 - réseaux d'assainissement opération 5001 - station CAGB	212.992,39 €	
021 - virement de la section d'exploitation		212.992,39 €
13111 - subvention agence de l'eau opération 5002 - réseau et Station CIREY		122.950 €
<b>TOTAL</b>	<b>212.992,40 €</b>	<b>335.942,39 €</b>

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
023 - virement à la section d'investissement	212.992,39 €	
773- mandats annulés sur exercice antérieur		212.992,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>212.992,39 €</b>	<b>212.992,39 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 6. DBM n° 2 au budget annexe Activités Economiques

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe «Activités économiques» suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
021 - Virement de la section de fonctionnement		-11.920 €
204182 - Autres bâtiments et installations opération 9004- aides immobilier d'entreprises	+3.040 €	
<b>TOTAL</b>	<b>+3.040 €</b>	<b>-11.920 €</b>

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
023 - Virement à la section d'investissement	-11.920 €	
6817 - Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	+152 €	
6542 - Pertes sur créances éteintes	+11.920 €	
7817 - Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulant		+152 €
<b>TOTAL</b>	<b>+152 €</b>	<b>+152 €</b>

Délibération est adoptée à l'unanimité

#### 7. DBM n° 2 au budget annexe Lotissement

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative n° 2 du budget annexe «Lotissement» suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
article 71355 : Var, stocks produits(terrains)		- 35.092,25 €
article 7015 : Vente de terrains aménagés		+ 51.147,63 €
article 774 : Subventions exceptionnelles		- 16.055,38 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
article 1641: Emprunt en euros	+ 35.000,00 €	
article 2315: Immos en cours-inst, techn,	+ 92,25 €	
article 3555: Terrains aménagés	- 35.092,25 €	

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 8. DBM n° 2 au budget Principal

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal avec la modification des crédits à la section d'investissement et de fonctionnement du budget principal suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
021 - Virement de la section de fonctionnement		149.195,05 €
10222 - FCTVA		27.000 €
275 - Dépôts et cautionnements versés	1.000 €	
275 - Restitution Dépôts et cautionnements versés		1.000 €
2313 - Constructions en cours opération 1011 - crèche RIOZ	10.000 €	
2188 - Autres immobilisation corporelles opération 1011 - crèche RIOZ	1.000 €	
2033 - Frais d'insertion opération 1400 - équipement scolaire	204 €	
2313 - Construction en cours opération 1400 - équipement scolaire		204 €
202 - Frais documents urbanisme opération 3003 - PLUi	159.195,05 €	
1311 - subvention état opération 3003 - PLUi		15.000 €
2031 - frais d'études opération 2500 - moulin Fondremand	36.000 €	
1312 - subvention région opération 2500 - moulin Fondremand		15.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>207.399,05 €</b>	<b>207.399,05 €</b>

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
6132 - Location immobilière	7.000 €	
615228 - Entretien et réparation autres bâtiments	15.000 €	
60632 - Fournitures de petit équipement	1.000 €	
7788 - Produits exceptionnels divers		70.967,17 €
6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	1.742,13 €	
773 - mandat annulés sur exercice antérieur		1.742,13 €
7461 - Dotation Générale de Décentralisation (plui)		114.099 €
6817 - Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	2.155,06 €	
7817 - Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulant		2.155,06 €
67441- Subvention aux SPIC	-16.055,38 €	
023 - virement à la section d'investissement	149.195,05 €	
022 - dépenses imprévues fonctionnement	28.926,50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>188.963,36 €</b>	<b>188.963,36 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 9. DBM n° 1 budget annexe eau DSP

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe eau DSP suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
673- titres annulés sur exercice antérieur	11.087,15 €	
6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	9,60 €	
7817 : Provision pour dépréciation des actifs circulant		9,60 €
70128 - autres taxes et redevances		11.087,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>11.096,75 €</b>	<b>11.096,75 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 10. DBM n° 2 au budget annexe eau Régie

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe eau Régie suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
10222 - FCTVA		57.973 €
21531 - réseau d'adduction d'eau opération 4001 - interconnexion Le Cordonnet/Montarlot	+2.087,02 €	
21531 - réseau d'adduction d'eau opération 4012 - extension renouvellement de réseaux	- 2.087,02 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0€</b>	<b>57.973 €</b>

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	192,63 €	
7817 : Provision pour provisions pour dépréciation des actifs circulant		192,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>192,63 €</b>	<b>192,63 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 11. DBM n° 2 budget annexe ordures ménagères

Le conseil communautaire approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe ordures ménagères suivante :

Investissement	Dépenses	Recettes
021 - virement de la section de fonctionnement		-136,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>-136,55 €</b>

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
6817 - Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	6.003,54 €	
6542 - créances éteintes	136,55 €	
7817 - Provision pour provisions pour dépréciation des actifs circulant		6.003,54 €
023 - virement à la section d'investissement	-136,55 €	
<b>TOTAL</b>	<b>6.003,54 €</b>	<b>6.003,54 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 12. Clôture du budget activités économiques, transfert des résultats au budget principal et création d'un service spécifique pour le reversement de la TVA

Le conseil communautaire approuve :

- la clôture du budget annexe "Activités Economiques" au terme de l'exercice 2021;
- la création d'un service dénommé "activités économiques" au budget principal afin de retracer les dépenses et recettes HT/TVA/TTC liées à l'activité économique;
- que les dépenses et les recettes du budget activité économique soient intégrées au budget principal de la CCPR en 2022 et en conséquence, affecte l'excédent à l'article 002 du budget principal de la CCPR et transfère l'actif et le passif au budget principal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 13. Renouvellement des lignes de trésorerie du budget Principal, du budget eau régie et du budget assainissement

Le conseil communautaire autorise la présidente à signer les 3 contrats de ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté - 1 rond-point de la Nation- 21000 DIJON suivantes :

**Au budget principal :**

Montant : 1.000.000 €

Type : Ligne de Trésorerie INTERACTIVE

Taux d'intérêt : €STR flooré à 0 + marge de 0.90%

Frais de dossier, commissions de mouvement et de non utilisation : néant -

Commission d'engagement : 0.15%

Durée : 1 an

**Au budget eau Régie :**

Montant : 2.485.000 €

Type : Ligne de Trésorerie INTERACTIVE -

Taux d'intérêt : €STR flooré à 0 + marge de 0.90%

Frais de dossier, commissions de mouvement et de non utilisation : néant

Commission d'engagement : 0.15%

Durée : 1 an

**Au budget assainissement :**

Montant : 1.500.000 €

Type : Ligne de Trésorerie INTERACTIVE -

Taux d'intérêt : €STR flooré à 0 + marge de 0.90%

Frais de dossier, commissions de mouvement et de non utilisation : néant

Commission d'engagement : 0.15%

Durée : 1 an

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention :1-contre :0).

**14. Création d'un poste en CDI agent administratif au service eau et assainissement**

Le conseil communautaire décide la création du support suivant :

Intitulé du poste	Nature	Durée	Durée hebdomadaire de travail
1 adjoint administratif	CDI de Droit privé	Permanente	35 H

- autorise la Présidente à effectuer les formalités ainsi qu'à signer toutes pièces utiles relatives à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**15. Création d'un poste en CDD agent d'exploitation d'un an pour un Agent d'exploitation eau - assainissement**

Le conseil communautaire décide la création du support suivant :

Intitulé du poste	Nature	Durée	Durée hebdomadaire de travail
1 adjoint technique	CDD Droit privé	1 an	35 H

Délibération adoptée à l'unanimité.

**16. Titularisation de 4 agents**

Le Conseil Communautaire décide de créer les postes permanents suivants :

GRADE	DURÉE
1 Adjoint d'animation	28h
1 Adjoint d'animation	25h
1 Adjoint technique	25h
1 Adjoint technique	25h

Délibération adoptée à l'unanimité.

**17. Mise en place d'une participation employeur destinée au financement de la protection sociale complémentaire - Centre de gestion 70**

Le conseil communautaire autorise la Présidente à signer les documents nécessaires à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Haute-Saône va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil est aussi informé que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Haute-Saône à compter du 1er janvier 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**18. Lancement d'un marché pour l'acquisition, l'installation et maintenance de logiciels pour la gestion financière et la gestion des ressources humaines**

Le conseil communautaire valide le lancement d'un marché pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de logiciels pour la gestion financière et la gestion des ressources humaines en mode full web et de prestations associées et autorise la Présidente à lancer un marché relatif à cette opération et plus généralement à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**19. Convention de partenariat relative à l'inclusion numérique**

Le conseil communautaire autorise la Présidente à signer la convention de partenariat relative à l'inclusion numérique qui permettra de déployer un conseiller numérique sur le territoire communautaire dont le contrat sera porté par le Conseil Départemental et plus généralement à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**20. Vente d'un terrain à la commune d'Etuz pour création d'une aire de jeux**

La commune d'Etuz souhaite acquérir une parcelle propriété de la CCPR afin d'y installer une aire de jeux à proximité du pôle éducatif d'Etuz. Le prix du terrain proposé est de 11,30 €HT le m<sup>2</sup>, soit un montant de 7 876,10 €HT soit (9 451,32 € TTC). Le prix HT pourra être modifié en fonction de la TVA sur marge.

Le Conseil communautaire mandate la Présidente pour signer l'acte de vente et plus généralement tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision

Délibération adoptée à l'unanimité.

**21. Vente d'un terrain à la SCI VELIDHOO**

La copropriété de la SCI Velidhoo empiète de 131 m<sup>2</sup> sur le domaine de la Communauté de Communes du Pays Riolais. Il convient de régulariser cette situation en vendant cette emprise à la SCI Velidhoo. Le prix de vente est de 16€ HT le m<sup>2</sup>, soit pour une superficie de 131 m<sup>2</sup> un montant de 2.096 € HT (soit 2.515,20 TTC). Ce prix pourra être modifié en fonction de la TVA sur marge. Les frais de notaire et frais de géomètre sont à la charge du demandeur.

Le Conseil communautaire mandate la Présidente pour signer l'acte de vente et plus généralement tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**22. Demande de réservation de subvention pour une aide à l'immobilier d'entreprise pour le compte de la société Actis Chimie à Rioz**

Dans le cadre des conventions signées avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional, la société Actis Chimie a déposé un dossier de demande de subvention aide à l'immobilier d'entreprise pour la construction de son bâtiment à Rioz.

Le coût de la construction du bâtiment est de 560 000 € HT. Les subventions sollicitées sont les suivantes :

Département 70 (5%)	28 000 €
CC Pays Riolais (3%)	16 800 €

Le Conseil communautaire accorde à la société Actis Chimie une subvention à hauteur de 16 800 € pour le soutien à l'investissement immobilier dans le cadre de son projet de construction à Rioz,

Délibération adoptée à l'unanimité.

**23. Engagement d'une opération de construction de 4 logements locatifs sociaux sur la commune de Bussières**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De cofinancer cette opération par l'octroi d'une subvention de 10 000 € (4x2 500 €/logt) selon le principe voté par le Conseil Communautaire et en lien avec la politique du Conseil Départemental. Le versement de cette subvention interviendra au plus tôt au démarrage des travaux ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité et à signer la convention avec Habitat 70 relative aux modalités de paiement.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention :1-contre :0).

**24. Engagement d'une opération de construction de 6 logements locatifs sociaux sur la commune de Maizières**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De cofinancer cette opération par l'octroi d'une subvention de 15 000 € (6 x 2 500 €/logt) selon le principe voté par le Conseil Communautaire et en lien avec la politique du Conseil Départemental. Le versement de cette subvention interviendra au plus tôt au démarrage des travaux ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité et à signer la convention avec Habitat 70 relative aux modalités de paiement.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention :1-contre :0).

**25. Engagement d'une opération de construction de 7 logements locatifs sociaux sur la commune de Trésilly**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De cofinancer cette opération par l'octroi d'une subvention de 17 500 € (7 x 2 500 €/logt) selon le principe voté par le Conseil Communautaire et en lien avec la politique du Conseil Départemental. Le versement de cette subvention interviendra au plus tôt au démarrage des travaux ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité et à signer la convention avec Habitat 70 relative aux modalités de paiement.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions :4 -contre :0).

**26. Engagement d'une opération de construction de 7 logements locatifs sociaux sur la commune de Voray-sur-l'Ognon**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De cofinancer cette opération par l'octroi d'une subvention de 20 000 € (8x2 500 €/logt) selon le principe voté par le Conseil Communautaire et en lien avec la politique du Conseil Départemental. Le versement de cette subvention interviendra au plus tôt au démarrage des travaux ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité et à signer la convention avec Habitat 70 relative aux modalités de paiement.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention :1 -contre :0).

**27. André PARTY au titre de l'amélioration de sa résidence principale à La Malachère**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 500 € pour le compte de Monsieur André Party au titre de l'amélioration de sa résidence principale à Nouvelle-les-Cromary.

Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Cette subvention sera versée après réception des pièces suivantes : demande de paiement de subvention de SOLIHA, factures et RIB.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**28. Roland PELCY au titre de l'amélioration de sa résidence principale à Nouvelle-les-Cromary**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 500 € pour le compte de Monsieur Roland Pelcy au titre de l'amélioration de sa résidence principale à Nouvelle-les-Cromary.

Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Cette subvention sera versée après réception des pièces suivantes : demande de paiement de subvention de SOLIHA, factures et RIB.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**29. Demande de réservation de subvention pour une aide aux travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter mieux pour le compte de Madame Madeleine CHAUSSALET au titre de l'amélioration de sa résidence principale à La Malachère**



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 500 € pour le compte de Madeleine Chaussalet au titre de l'amélioration de sa résidence principale à La Malachère.

Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Cette subvention sera versée après réception des pièces suivantes : demande de paiement de subvention de SOLIHA, factures et RIB.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**30. Demande de réservation de subvention pour une aide aux travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter mieux pour le compte de Monsieur René COSTILLE au titre de l'amélioration de sa résidence principale à Oiselay et Grachaux**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 500 € pour le compte de Monsieur René Costille au titre de l'amélioration de sa résidence principale à Oiselay-et-Grachaux.

Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Cette subvention sera versée après réception des pièces suivantes : demande de paiement de subvention de SOLIHA, factures et RIB.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**31. Demande de réservation de subvention pour une aide aux travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter mieux pour le compte de Monsieur Sébastien SILVENT et Madame Anita MICHEL au titre de l'amélioration de sa résidence principale à BOULT**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 500 € pour le compte de pour le compte de Monsieur SILVENT, Mme Anita MICHEL au titre de l'amélioration de leur résidence principale à Boulton.

Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Cette subvention sera versée après réception des pièces suivantes : demande de paiement de subvention de SOLIHA, factures et RIB.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**32. Adoption conjointe des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2020 pour les services d'eau potable (Régie et DSP), d'assainissement collectif, et d'assainissement non collectif**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver conjointement les 6 RPQS suivants établis par «unité de gestion» définies par les Services de l'Etat sur le territoire et d'autoriser la Présidente à les transmettre aux services préfectoraux, à les mettre en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), à renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA :

- RPQS Eau régie,
- RPQS Eau Le Cordonnet,
- RPQS Eau DSP Ex SIE des sources du Breuil,
- RPQS Eau DSP Ex SIVU de la source des Douins,
- RPQS Assainissement collectif,
- RPQS Assainissement non collectif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**33. Lancement d'une consultation pour la mise en place d'un accord-cadre pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise la Présidente à lancer les consultations d'entreprises pour la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaires et composé de 3 lots concernant les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eau potable :

N°	Intitulé et contenu des lots	Mode d'attribution	Montant maximum annuel		Total € HT
			AEP	EU	
Lot 1	Branchements individuels neufs et reprise de branchements existants sur réseaux AEP et/ou EU	Bon de commande 3 attributaires en cascade	100 000 €	100 000 €	200 000 €

<b>Lot 2</b>	Intervention à caractère d'urgence pour réparation de fuites ou dommages sur réseaux AEP/EU	<b>Bon de commande</b> 3 attributaires en cascade	75 000 €	50 000 €	125 000 €
<b>Lot 3</b>	De 0 à 90k € Renouvellement, dévoiement, extension, remise à la côte de tampons Réseaux Humides (AEP/EU) y compris branchements afférents à l'opération	<b>Bon de commande</b> 3 attributaires à tour de rôle	200 000 €	200 000 €	400 000 €
			<b>375 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>725 000 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **34. Adoption RPQS service élimination des déchets 2020**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 et d'autoriser la Présidente à notifier tous documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **35. Demande dérogation pour la poursuite collecte des OM et du TRI tous les 15 jours**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de maintenir la collecte des déchets ménagers en porte à porte tous les 15 jours sur l'ensemble de son territoire. La collecte « gros producteurs » sera également maintenue ;
- Sollicite des services de l'Etat la rédaction d'un arrêté dérogatoire en conséquence, pour une durée de 3 ans ;
- Autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **36. Complément à la délibération n° 21041225 du 12 avril 2021 relative à la demande de subvention pour les travaux de rénovation de la piscine de Rioz**

Délibération ajournée

#### **37. Attribution du marché de travaux de rénovation de la piscine de Rioz**

Après la consultation des entreprises qui s'est déroulée du 12/08 au 15/09/2021, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Attribue le lot 1 tel que présenté dans le tableau ci-avant ;
- Autorise Mme la Présidente à signer tous les documents liés à la passation et à l'exécution de ce marché ;
- Autorise Mme la Présidente a engagé les négociations avec les candidats ayant déposé des offres sur les lots 2 et 3;
- S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires.

	<b>Entreprises</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Montant € TTC</b>
Lot 1 Dalles (béton balayé), réseaux, clôtures	ALBIZIA	112 456 € HT	131 827,20 €
Lot 2 Equipements, canalisations, liner, pompes	Négociation en cours		
Lot 3 Système de filtration	Négociation en cours		

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention :1-contre :0).

#### **38. Lancement d'une étude de définition et de faisabilité d'un projet de réhabilitation du moulin de Fondremand**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide le principe de lancement de l'étude de faisabilité faisant l'objet de :

##### 2 orientations :

- Orientation 1 : Travaux de première nécessité, Mise en sécurité du site et des accès, mise hors d'eau, hors d'air, mise aux normes du droit d'eau, en vue d'assurer la pérennité du site ;
- Orientation 2 : Valorisation patrimoniale et touristique

### 3 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux (tranche ferme)
- Phase 2 : Etude de faisabilité (tranche ferme)
- Phase 3 : Etablissement du programme technique détaillé (tranche optionnelle)
- Autorise la Présidente à déposer les demandes de subvention auprès des financeurs potentiels (Région, Département),
- Autorise la Présidente à engager les consultations de bureaux d'études et à signer un marché d'études,
- Plus généralement, autorise la Présidente à signer tout document permettant d'assurer la bonne mise en œuvre de l'opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **39. Lancement d'une étude de restauration de la morphologie de la Buthiers**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de valider le principe de lancement de l'étude de restauration de la morphologie de la Buthiers. Le montant prévisionnel de l'étude est de 30 000 € HT.

Le plan de financement sera le suivant :

Cofinanceurs	Taux	Montant
CCPR	30%	9 000,00 €
AERMC	50%	15 000,00 €
CD70	20%	6 000,00 €
		30 000,00 €

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention :1-contre :0).

### **40. Lancement d'un appel d'offre à l'achat des fournitures de repas servis au sein du service Education, Enfance et Petite Enfance**

Le marché relatif à l'achat des fournitures de repas servis en cours se termine le 31 décembre 2021. Il convient donc de relancer un marché à procédure formalisée auprès de sociétés de restauration pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas du midi des sites gérés par la Collectivité.

Le Conseil Communautaire valide les principes énoncés, et autorise la Présidente à lancer un appel d'offres relatif à cette opération et plus généralement à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Présidente  
Nadine WANTZ

